

çais iront, le matin, honorer dans l'église, la mémoire de Saint Jean Baptiste, leur patron, et accompliront, le soir, ce qui a causé sa mort ! Seulement, la fille d'Hérodiade ne se fera point donner, dans un bassin, la tête du plus grand des enfants des hommes ! La crinoline de la rue Vivienne sera l'autel sur lequel brûlera, le 24 de juin, le patriotisme des Canadiens-Français !!! D'ordinaire nous n'avons plus de fête nationale, mais un *pic-nic* ! La danse de la polka remplacera la marche de Chateauguay ; le violon télé, la trompette de Carillon ; les pots de vin et les œillades, les santés solennelles et les pressements de mains patriotiques !!!

C'est bien.

Dancez sur les débris d'une nationalité que l'on veut traîner à la guinguette après l'avoir trahie, assassinée dans l'enceinte législative ! Dansez, nous écrirons, nous parlerons, nous combattrons !

Fêtez avec les pieds, nous chomerons comme par le passé, avec la voix, avec le cœur ! Les uns veulent s'amuser, nous voulons fraterniser ! Les uns veulent mettre l'avenir dans les pas d'une contredanse, nous voulons l'inculquer dans le cœur de tous Canadiens-Français ! Les uns se contentent d'une fête stérile, sans profit, sans honneur, nous voulons que le souvenir du 24 juin reste gravé d'année en année dans tous les cœurs, dans celui du jeune homme comme dans celui du vieillard ; dans celui de la jeune fille comme dans celui de l'épouse !

Parce qu'à Montréal, on couronne par la danse, le 24 de juin, faut-il absolument danser ? Non. Si l'on fait mal chez les Montréalais, à Québec faisons bien. Cette année plus que jamais, Melpomène vaut mieux pour nous que Terpsichore !

Mais ce n'est pas tout. On met en scène notre clergé. MM. Piset, Duquette et Dusault prétendent que les autorités ecclésiastiques qui, jusqu'à présent ont menacé de fermer les portes de l'église si les membres de la Saint Jean-Baptiste ouvraient celles du bal ; permettent aujourd'hui la danse ! Nous ne le croyons pas ! Si nous avons proclamé, qu'en politique, le clergé catholique n'était pas *infaillible*, nous disons qu'en matière religieuse il ne peut pas se tromper, et que conséquemment, s'il a permis le *concert-promenade* il a dû être mal informé ou point consulté. C'est ce qu'à très bien fait comprendre M. Drapeau.

Qu'en pense le *Courrier du Canada* ?

Maintenant que va-t-il résulter de tout ceci ! Nous l'ignorons. Ce dont nous sommes certains, c'est que peu, bien peu d'ouvriers assisteront à ce *concert-promenade*, d'abord parce que, quoiqu'on fasse, il y aura des distinctions. Si le cœur n'en fait point, la nécessité en créera. Puis, il faut bien remarquer que pour danser ou voir danser on déboursa cinq chelins ; que les rafraichissements seront chargés à part. et qu'il y a la toilette qui n'est pas un

mince item ; calculons tout cela, et nous verrons qu'au lieu de cinq chelins, le *concert-promenade* coûtera cinq louis !!!

Eh ! bien, nous le demandons, y a-t-il un seul ouvrier qui, dans les circonstances actuelles, puisse, sans nuire à sa famille, faire une pareille dépense ? Non seulement l'ouvrier ne peut le faire, mais l'homme de profession ne le fera pas sans difficulté !

Ainsi ce que l'on croit devoir réunir les Canadiens-Français les divisera, non par goût, mais par nécessité. Un grand nombre n'iront pas au bal faute de moyens, et comme il faut chomer la fête, ils assisteront au banquet d'un écu par tête, qui aura lieu à la salle Jacques Cartier, où les dames seront admises aussi. Nous espérons que le *Comité de Régie* reviendra sur une décision si peu près appropriée aux circonstances actuelles et aux moyens pécuniaires des individus.

Nous publions plus bas une résolution que nous aurons l'honneur de soumettre jeudi prochain à l'Assemblée de la section Saint-Jean, à l'hôtel Saint-Jean. Tous ceux qui veulent l'appuyer sont instamment priés de se trouver à leur poste.

Proposé par L. M. Darveau, secondé par M. Frs. Nadeau que les membres de la section Saint-Jean sont d'avis que la fête nationale Canadienne-Française ne peut être terminée dignement que par un banquet général ; qu'en conséquence le comité général de Régie soit prié de considérer de nouveau la mesure afin de l'appliquer suivant les vœux de la majorité des membres des trois sections ; et que les membres du comité de Régie de la section Saint-Jean soient priés de supporter l'opinion ci-dessus exprimée."

Nous recommandons à messieurs les officiers du *Comité de Régie* de lire attentivement les règles suivantes de la société Saint Jean Baptiste, et particulièrement à monsieur le président de cette société, qui doit veiller à l'application fidèle des règles d'icelle. La société Saint Jean Baptiste a des règles, il faut les suivre :

ARTICLE IX.—Le Comité de Régie fera convoquer une Assemblée Générale le premier Jeudi de juin, laquelle devra s'occuper spécialement de la célébration de la fête patronale de la Société et des arrangements qui y ont rapport.

ARTICLE XVIII.—Elles (les sections) discuteront tout ce que leur offrira leur Président soit de la part du Comité Général de Régie, soit de celle de deux membres de la section."

Le droit de discussion comporte inévitablement celui de juger ; et c'est ce droit que les adversaires du *concert-promenade* vont exercer.

ARTICLE XXV.—Le Président devra présider toutes les Assemblées Générales, ainsi que celles du Comité de Régie, y maintenir l'ordre et veiller en général à l'exécution

fidèle des règlements, statuts et procédés de la Société, etc.

ARTICLE XXXVII.—Le Comité général de Régie sera tenu de se conformer aux règles de conduite qu'il recevra de la Société en Assemblée Générale dont en un mot il fera exécuter les ordres et les résolutions, etc.

On se rappelle que la conduite du conseiller Gauvreau avait dernièrement soulevé l'indignation des citoyens du quartier Saint-Jean ; il était même question de demander sa résignation ; mais soit apathie de la part des citoyens, soit que MM. Pierre Chateaubert et Godfroi Gingras qui furent demander à M. Nadeau de ne pas convoquer d'assemblée dans ce but, eussent réussi à détourner la colère des citoyens, on laissa M. Gauvreau siéger tranquillement dans... sa maison. Dernièrement un frère de M. Pierre Gauvreau s'est associé à quelques personnes pour faire signer aux citoyens de ce quartier une espèce d'apologie qu'on a présentée à M. le conseiller. Il paraît que le peu de citoyens qui ont signé cette *apologie* ont été trompés : on leur disait que la requête avait pour but de demander à M. Gauvreau d'assister plus régulièrement aux séances du Conseil-de-Ville ou bien de résigner ! Le frère de M. Gauvreau avait soin d'attendre à la porte le résultat d'une pareille supercherie ! Mais tous les citoyens ne sont pas dupes de ces intrigues ; tous ceux qui connaissent M. Gauvreau diront que dans les affaires municipales, il n'agit que d'après l'ordre du maire Langevin, précisément comme dans les élections parlementaires il n'écoute et ne suit que les ministres. De plus, on sait que si M. Gauvreau a reçu l'ordre d'aller visiter des ouvrages qui n'ont pas besoin de son inspection, ce n'est pas le fil électrique ordinaire qui l'a averti, mais bien le fil électrique de M. Langevin. La comédie était faite, les rôles distribués d'avance, et M. Gauvreau n'a parlé contre la halle du Cul-de-Sac que parce qu'il savait bien qu'il ne voterait pas ! Malheureusement il n'est pas le seul qui parle et agisse ainsi ; nous aurons bientôt occasion d'en donner des preuves. Nous devons ajouter aussi que l'érection de la halle du Cul-de-Sac va apporter à M. ALEXANDRE LEMOINE une fortune considérable ! On ne peut pas dire que M. Lemoine fait une vie de moine.

Le *Canadien* annonçait dernièrement qu'un magnifique navire appartenant à M. Gaspard Garneau avait été lancé ; il ajoutait, que ce monsieur s'était mis à l'œuvre avec moins de bruit que les *chercheurs de popularité*. Ceci ne nous étonne pas, car les marchands d'élections ne font jamais autrement. Nous serions remarquer, en même temps, au *Canadien*, que si les *chercheurs de popularité* n'ont eu que de vaines promesses et de creuses harangues à jeter à la foule affamée, c'est qu'ils ne savaient point